



Marche à suivre en cas d'accident scolaire

L'école vous a fourni 2 documents :

1. Faites remplir le certificat par le médecin.
2. Complétez le 2^{ème} document : signature, numéro de compte pour le remboursement, vignette de mutuelle de l'enfant.
3. Rendez ces deux documents **le plus rapidement possible** au titulaire ou à la direction afin de ne pas être en dehors des délais pour la déclaration de l'accident. Celle-ci sera faite par la directrice.
4. Constituez un dossier contenant :
 - a. les tickets de pharmacie (signalez à votre pharmacien qu'il s'agit d'un accident scolaire)
 - b. les factures (hôpital, ambulance, ...) ainsi que l'extrait de compte prouvant le paiement
 - c. la quittance fournie par votre mutualité indiquant votre quote-part personnelle.

Un bon conseil : gardez une copie de tous ces documents.

5. Lorsque le dossier est complet, envoyez le tout à l'adresse suivante :

Ethias
rue des Croisiers, 24
4000 LIEGE

En indiquant les renseignements repris sur le document envoyé par Ethias.

Je me tiens volontiers à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Chantal De Luca,
Directrice f.f.